

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 17 décembre 2018, à 19 heures 35, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères, ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt : projet de règlement fixant les taux de taxes 2019
2. Avis de motion et dépôt : projet de règlement de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Rivière Fortier, Branche 12.
3. Avis de motion et dépôt : projet de règlement concernant la tarification des services de loisirs
4. Avis de motion et dépôt : projet de règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec
5. Avis de motion et dépôt : projet de règlement sur la gestion contractuelle
6. Achat regroupé d'ordinateurs
7. Adoption de la Politique de communication
8. Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités
9. Décompte - Parc Versant du Lac
10. Appui à Sogetel - demande d'aide visant le déploiement de la fibre optique
11. Période de questions
12. Levée de la séance

2018-12-382

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point « Demande au Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistre »; les membres de ce conseil ont reçu la documentation moins de 72 heures avant le début de la séance mais jugent la situation exceptionnelle. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS DE COMPENSATION POUR 2019

Monsieur Pierre-Alexandre Simoneau, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement fixant les taux de taxes et tarifs de compensation pour 2019

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU COURS D'EAU RIVIÈRE FORTIER, BRANCHE 12

Madame Sylvie Gingras, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement de taxation pour les travaux relatifs au cours d'eau Rivière Fortier, Branche 12.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DE LOISIRS

Madame Suzanne Aubre, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant la tarification des services de loisirs et ce, avec dispense de lecture afin de modifier les frais pour l'utilisation des équipements, des sports, des loisirs et de la culture.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Monsieur Pierre-Alexandre Simoneau, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Madame Clémence Nadeau, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement sur la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2018-12-383

Achat regroupé - ordinateurs

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit procéder au renouvellement de son parc informatique en 2019;

Attendu que la MRC de L'Érable propose à la municipalité de Saint-Ferdinand, de procéder, en son nom, à un achat regroupé d'ordinateurs (postes fixes et portables), incluant l'achat des licences requises;

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu :

- de déléguer à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement d'ordinateurs (postes fixes et portables) incluant l'achat de licences requises;
- de conserver la responsabilité de conclure le contrat suite à l'acceptation de la soumission par la MRC de L'Érable.

Il est de plus résolu de s'engager à défrayer, s'il y a lieu, une partie des coûts afférents à la conduite du processus d'appel d'offres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-12-384

Politique de communication

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'adopter la Politique de communication préparée par Pro-Gestion. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-12-385 Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'adhérer à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2018 et d'autoriser le paiement de la facture de 541.97 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-12-386 Décompte progressif no 9 - Parc du Versant du Lac

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'accepter le décompte progressif no 9 pour les travaux exécutés au Parc du Versant du Lac et validé par Daniel Lapointe, ingénieur de SNC Lavalin et d'autoriser le paiement de 40 230.72 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur 9181-9243 Québec inc. (Excavation Pascal Binette). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-12-387 Appui à Sogetel inc. pour le dépôt d'une demande d'aide visant le déploiement de fibre optique

Attendu que certains secteurs de la municipalité présentent une couverture déficiente des services large bande et que le conseil municipal a été à maintes reprises interpellé afin que cette situation puisse être corrigée;

Attendu que la compagnie Sogetel inc. désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre d'un programme visant la mise en place d'un réseau de fibre optique qui permettrait une économie numérique significative en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC (50 Mbps/10 Mbps) dans la décision CRTC-2016-496 du 21 décembre 2016;

Attendu que les bénéficiaires concrets qui découleront de l'accès aux services à large bande livrés sur fibre optique, notamment :

- Les industries agricoles et acéricoles qui sont de plus en plus modernisées, pourront améliorer leur efficacité en ayant accès à des services de large bande leur permettant d'automatiser leurs installations et d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente;

- Les travailleurs autonomes dont le bureau est situé à domicile profiteront des services de large bande leur permettant d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente;

- Le réseau donnera à la collectivité la possibilité d'utiliser la télémédecine qui permettra à nos résidents d'avoir accès aux médecins des grandes villes lorsque les services seront disponibles. De plus, le réseau permettra le transfert de connaissances entre nos médecins et ceux des grandes villes et vice-versa;

- Le projet aidera notre communauté à freiner l'exode des jeunes lié au manque d'accès à des services large bande performants;

- Le projet permettra à notre communauté d'avoir accès à des services évolués, tels que la domotique et l'infonuagique, qui sont de plus en plus répandus;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu par ce conseil :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Ferdinand, dans la MRC de L'Érable, appuie fortement la compagnie Sogetel inc. dans sa démarche de déploiement de fibre optique dans notre région et demande respectueusement aux Autorités concernées d'acquiescer à sa demande de subvention présentée dans le cadre des programmes susmentionnés;

Que l'appui de la Municipalité est toutefois conditionnel à ce que Sogetel inc. s'engage à desservir 100 % de la municipalité et de ses citoyens. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-12-388

Demande au Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistre - Volet 1 - autorisation de signature et engagement de la municipalité

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 5 400 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité autorise le directeur général, Dominic Doucet à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 12 personnes présentes à la période de questions.

2018-12-389

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 50. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.